

LOI no 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (1)



NOR : MESX0100092L

Institut
Droit et
Santé

Université de Paris
Inserm UMRS 1145

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier
SOLIDARITE ENVERS LES PERSONNES HANDICAPEES

Article 1er



DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Sociétés et Humanités
Université de Paris

Colloque

La loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades 20 ans après

Colloque organisé par l'Institut Droit et Santé
Université de Paris

Vendredi 4 mars 2022
de 9h30 à 17h00

au Ministère des solidarités et de la santé,
en présence d'**Olivier Véran** et de **Bernard Kouchner**

Ouverture

9h30

Olivier Véran

Ministre des solidarités et de la santé

9h50

Bernard Kouchner

Ancien ministre de la santé et de l'action humanitaire

PREMIÈRE SÉQUENCE UNE AMBITION ASSOCIATIVE ET LÉGISLATIVE

Présidence

Claude Rambaud

Vice présidente de France Assos santé

10h10

La genèse d'un texte fondateur

Didier Tabuteau

Président de la section sociale du Conseil d'Etat, professeur associé à l'Université de Paris et professeur affilié à l'IEP de Paris

10h25

Le rôle précurseur du Collectif interassociatif sur la santé CISS

Pierre Lascoumes

Directeur de recherche émérite au centre d'études européennes et de politique comparée de sciences Po

10h40

Le Parlement et la loi du 4 mars 2002

Claude Evin

Ancien ministre, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale

----- **10h55 - DÉBAT** -----

----- **11h10 - PAUSE** -----

DEUXIÈME SÉQUENCE LES APPORTS ET LIMITES DE LA LOI DU 4 MARS 2002

Présidence

Claire Compagnon

Déléguée interministérielle chargée de la mise en œuvre de la « stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement »

11h30

L'affirmation des droits individuels de la personne malade

Marie-Laure Moquet-Anger

Professeur des universités, présidente de l'Association française de droit de la santé

11h45

La révolution de l'action associative dans le champ de la santé

Christian Saout

Ancien président d'Aides et de la Conférence nationale de santé (2006 - 2010), membre de l'HAS

12h

Le droit renouvelé de l'indemnisation des accidents médicaux

Lydia Morlet-Haïdara

Directrice de l'Institut Droit et Santé de l'Université de Paris, Inserm UMR_S 1145

12h15

La composante méconnue de la loi : la qualité du système de santé

Dominique Martin

Médecin conseil national de la CNAM

----- **12h30 - DÉBAT** -----

----- **13h00 - PAUSE** -----

TROISIÈME SÉQUENCE
LES ENJEUX DE LA LOI EN 2022

Présidence

Gérard Raymond

Président de France Assos santé

14h30

Bilan de la loi du 4 mars 2002 par la Conférence nationale de santé

Emmanuel Rusch

Président de la Conférence nationale de santé

14h45

Les associations et la fabrique des politiques de santé

Laurence Tiennot-Herment

Présidente de l'AFM-Téléthon

15h

L'ambivalente représentation des patients

Henri Bergeron

Directeur de recherches au CNRS, CSO

15h15

Les professions de santé et les droits des malades

Dominique Le Guludec

Présidente du collège de la HAS

15h30

Les nouvelles attentes des malades à l'heure du numérique

Communication du groupe de travail de l'AP-HP

15h45

L'engagement personnel en matière de santé

Alain-Michel Ceretti

Ancien président du Lien et de France Assos santé

----- **16h00 - DÉBAT** -----

16h30

Conclusion



Pour participer à ce colloque en présentiel, un **masque** ainsi qu'un **pass vaccinal** valide sont **obligatoires**.

Vous souhaitez assister au colloque en présentiel

Inscrivez-vous et rendez-vous à l'adresse suivante :

Ministère des Solidarités et de la Santé

14 Av. Duquesne - Paris 7ème

Salle Pierre Laroque



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

INSCRIPTION

Information en 2022 concernant les inscriptions ainsi que l'ouverture au public en présentiel ou en distanciel

CONTACT

Institut Droit et Santé ■ idse@parisdescartes.fr